

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 14

Le vingt-quatre Mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 15 Mai 2023

**Etaient présents :** GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean-Marc, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués - BASSOT Christine - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique - CUISSET Betty - NERON Sylvie - CORNET-MONAT Béatrice

Monsieur PROVOST Eric quitte la réunion du conseil municipal à 21 heures.

**Etaient excusés :** MOUILLER Annie qui a donné pouvoir à GAUDARD Bernard  
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à NERON Pascal  
LASSAIGNE Sébastien  
TRAVARD Patricia  
PROVOST Eric qui a donné pouvoir à Mme NERON Sylvie

**Secrétaire de séance :** Madame BASSOT Christine

### **OBJET : LOCATION SALLE ERA DU 12 AU 16 MAI – CAUTION ENCAISSEE**

Madame le Maire explique au conseil municipal l'expérience locative désastreuse les 12 13 14 15 Mai pour un mariage, contrat fait avec une personne extérieure à la commune.

Malgré les différentes rencontres pour expliquer le fonctionnement et le tri des ordures, le nettoyage... De plus, une mobilisation des élus pendant le week-end ainsi que le lundi et le mardi a été nécessaire.

Le résultat était insatisfaisant, ne permettant pas la location en l'état le week-end suivant.

Six heures de nettoyage ont été nécessaires pour tout remettre en ordre.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'encaisser le chèque de caution remis à la signature du contrat de location et d'effectuer un titre de facturation des heures de nettoyage faites avant la location du week-end suivant.

La location de cette salle (800 €) n'étant pas réglée ce jour (titre n° 46 bd 18 du 12 Avril 2023), la Trésorerie de Loire Nord déduira du chèque de caution : la location, les heures de nettoyage et reversera au loueur du week-end la différence.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte d'encaisser le chèque de caution de M. JASAREVIC Fehmi de Roanne d'un montant de 1 500.00 €
- Dit que la location, les heures de nettoyage seront déduites de cette caution et que la différence sera reversée à M. JASAREVIC Fehmi de Roanne.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 24 Mai 2023

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

